



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Moselle

Le Recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement
du second degré

Metz, le 26/10/2023

Division des Ecoles

Affaire suivie par :
Emilie BALTZ
Cheffe de bureau DE3

Tél : 03 87 38 63 54
Mél : ce.dsden57-de3@ac-nancy-metz.fr

1 rue Wilson
BP 31044
57036 METZ CEDEX 1

Réponse obligatoire pour le 10 décembre 2023
Concerne tous les agents ayant au moins un enfant à charge

Objet : Contrôle des conditions de versement du supplément familial de traitement (SFT) – année scolaire 2023-2024

Les conditions de maintien du supplément familial de traitement (SFT) sont soumises annuellement au contrôle de mes services concernant notamment, la situation familiale, la charge effective des enfants, la production d'un certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans, la non perception d'un avantage de même nature par l'autre parent agent public.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir inviter les personnels placés sous votre autorité qui perçoivent le SFT à compléter le formulaire dématérialisé de contrôle des conditions de versement du SFT sur le Portail Agent **COLIBRIS** et y joindre les pièces justificatives nécessaires à l'examen de leur situation, **avant le 10 décembre 2023**, délai de rigueur.

En l'absence de réponse de la part des personnels bénéficiaires, le **versement du SFT sera suspendu sur paye de février 2024** avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Je vous rappelle que toute modification dans la situation familiale des intéressés (naissance, mariage, divorce, ...), dans la situation professionnelle de leur conjoint ou dans la situation de leurs enfants de plus de 16 ans, doit être systématiquement et immédiatement portée à la connaissance du service gestionnaire chargé de la gestion du dossier individuel des intéressés.

De même, toute déclaration erronée fera l'objet d'une reprise du SFT avec effet rétroactif.

Pour rappel, l'accès à **Colibris** s'effectue via le portail ARENA -> Enquêtes et Pilotage -> Pilotage académique ->

Colibris – Portail des démarches ou via :

<https://portail-nancy-metz.colibris.education.gouv.fr>

Se connecter pour accéder au portail.

ARENA - Accédez à vos applications

Bienvenue Mme Chloe COLLIN

Gérer mes favoris Déconnexion

Première connexion à l'application

Message de votre Académie

AGESH : maintenance évolutive (dont enquête 3-12) mardi 17/10 de 9h à 11h
LIEN : maintenance mercredi 11/10 de 15h à 16h
GECO.AMIA, RSP, KHEPHREN: maintenance mercredi 11/10 de 9h-10h, 12h-15h

Recherche

- Scolarité du 1er degré
- Scolarité du 2nd degré
- Examens et concours
- Gestion des personnels
- Gestion de la Paie
- Administration financière et comptable
- Enquêtes et Pilotage

Aide au pilotage et à l'auto-évaluation
Archipel
APAE pour le 2nd degré
APAE pour le 2nd degré

Pilotage académique
EduConnect - MétéoStats
Colibris - Portail des démarches
Services Pédagogiques
Pilotage par les enquêtes
Sondage Express

BO PIAD
BOXI PIAD

Pilotage Etablissements
Programme PHARe

Prévention
Document unique d'évaluation des risques professionnels et Programme annuel de Prévention (DUERP-PAP)
Document unique d'évaluation des risques professionnels et Programme annuel de Prévention (DUERP-PAP)
Document unique d'évaluation des risques professionnels et Programme annuel de Prévention (DUERP-PAP)

BO
BO WEBI : Accès à BO BI4 Académique

Les services de la DSDEN restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le recteur, et par délégation
Par délégation,
Le Directeur Académique des services,
de l'éducation nationale,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de Moselle

Grégory PREMON